

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

-----  
GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SESSION ORDINAIRE**  
*Séance du 17 janvier 2022*

**N° 10/01/2022 : SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE TRANSPORTS MONTALBANAIS (SEMTM) -  
ELECTION D'UN REPRESENTANT DU GRAND MONTAUBAN**

*L'an deux mille vingt-deux, le lundi 17 janvier à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis à l'Espace VALOREM 95 Grande Rue Sapiac à Montauban, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 11 janvier 2022.*

**Présents Titulaires : 40**

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Mathieu ALBERT, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Alain BODERIOU, Nadine BON, Bernard BOUTON, Nadine BOUVET, Hervé CAMINEL, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Michel CORNILLE, Jean-Martial DEJEAN, Marie-Agnès DETAILLEUR, Thierry DEVILLE, Colette ESNAULT, Jean-Pierre FOISSAC, Pauline FORESTIE, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Stéphane GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Arnaud HILION, Jean-Louis IBRES, Robert INFANTI, Khalid LAABID, Francis LABRUYERE, Sandrine LAGARDE, Francis MASSIMINO, Gilles MENEGHETTI, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Bernard PECOU, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Claude VIGOUROUX.

**Absents ayant donné pouvoir : 6**

Mesdames, Messieurs, Sandrine DIAZ à Bernard PAILLARES, Lucie FOURNEL à Stéphane GONZALEZ, Clarisse HEULLAND à Marie-Claude BERLY, Véronique LAGARRIGUE à Marie-Agnès DETAILLEUR, Stéphanie OLIVE à Jean-Louis IBRES, Michel WEILL à Danielle BEDOS.

**Absents Excusés : 2**

Messieurs, Philippe BECADE, Laurent FARRUGIA.

**Madame Brigitte BAREGES donne lecture du rapport suivant :**  
**Mesdames, Messieurs,**

La Société d'Economie Mixte « Transports Montalbanais » (SEM TM) a été constituée par délibération du conseil communautaire n°23 du 10 février 2006 modifiée par la délibération n°3 du 9 juin 2006.

Cette SEM a pour objet « l'organisation, l'exploitation et le développement de tous services publics et accessoirement privés de transport de voyageurs ».

Les représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements au Conseil d'Administration sont désignés par l'assemblée délibérante de chacune des collectivités actionnaires.

Par délibérations du 9 juillet 2020, du 26 février 2021, du 04 octobre 2021 et du 23 décembre 2021, 7 représentants du Grand Montauban ont été élus au sein de la SEM TM :

Thierry DEVILLE  
Bernard PECOU  
Bernard BOUTON  
Brigitte BAREGES  
Bernard PAILLARES  
Jean-Louis IBRES  
Danielle BEDOS

Vu le courrier de Monsieur Bernard BOUTON en date du 7 janvier 2022 notifiant sa démission en tant que représentant du Grand Montauban au sein de la SEM TM,

Il convient de pourvoir à la désignation d'un représentant, en remplacement de Monsieur Bernard BOUTON.

Vu la délibération en date du 17 janvier 2022 par laquelle le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité de procéder aux désignations au scrutin public,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 10 janvier 2022,

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- après appel à candidature, procéder à l'élection d'un représentant du Grand Montauban au sein de la SEM TM, en remplacement de Monsieur Bernard BOUTON,
- autoriser le membre désigné à accepter les fonctions qui pourraient lui être confiées dans le cadre des instances de la SEM TM.

Est candidat : Jean-Martial DEJEAN

Après avoir procédé aux opérations de vote et en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire décide :

- d'élire Jean-Martial DEJEAN représentant du Grand Montauban au sein de la SEM TM,
- d'autoriser Jean-Martial DEJEAN à accepter les fonctions qui pourraient lui être confiées dans le cadre des instances de la SEM TM.

Les 7 représentants du Grand Montauban au sein de la SEM TM sont donc les suivants :

Thierry DEVILLE  
Bernard PECOU  
Jean-Martial DEJEAN  
Brigitte BAREGES  
Bernard PAILLARES  
Jean-Louis IBRES  
Danielle BEDOS

Après délibération du Conseil Communautaire, la proposition ci-dessus est :

**ADOPTÉE PAR 43 VOIX POUR ET ABSTENTIONS : 3.**

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le : **20 JAN. 2022**

De sa publication et/ou affichage le : **20 JAN. 2022**

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 17 janvier 2022

La Présidente,  
Brigitte BAREGES

